



COMMUNE DE CHÂTEAU-D'ŒEX

CHATEAU-D'ŒEX

LA MUNICIPALITE COMMUNIQUE

Au cours de ses dernières séances, la municipalité a, notamment :

décidé

- D'autoriser, sans mise à l'enquête publique, avec délivrance d'un permis de construire, les travaux suivants :
 - ◆ Serra Di Cassano Leopoldine, La Villa d'Oex : Création d'un mur et d'ouvertures sur les façades « Sud » et « Ouest » de la dépendance (parcelle RF No 214)
 - ◆ Fondation Pôle Santé, L'Etambeau : Modifications intérieures et des ouvertures en façades du nouvel EMS, agrandissement de la cuisine en sous-sol, suppression du bâtiment destiné aux logements protégés et modification des aménagements extérieurs avec 39 places de parc sur accès communal (parcelle RF No 450)
 - ◆ Mottier-Borloz Sylvie, Au Devant de l'Etivaz : Rénovation intérieure du rez-de-chaussée, des combles et création d'une entrée au sous-sol dans le volume existant, création d'un vélux (parcelle RF No 2231)
 - ◆ Drevet Nathalie, La Frasse : Construction d'un poulailler (parcelle RF No 4241).

- D'autoriser, sans mise à l'enquête publique, sans délivrance d'un permis de construire :
 - ◆ PPE la Maison des Granges, Les Granges : Pose de 52.5 m² de panneaux solaires sur la toiture du garage (parcelle RF No 612)
 - ◆ Yersin André, La Villa d'Oex : Pose de 34 m² de panneaux solaires photovoltaïques sur la toiture (parcelle RF No 2599)
 - ◆ Commune de Château-d'Oex pour le compte de Goumaz Didier, Les Granges : Pose de 42.5 m² de panneaux solaires photovoltaïques sur les pans « Est » et « Ouest » de la toiture (parcelle RF N°4176)
 - ◆ Bornet Alfred, Les Grands Prés : Pose de 80 m² de panneaux solaires photovoltaïques sur les pans « Est » et « Ouest » de la toiture (parcelle RF N°534)
 - ◆ Morier-Genoud Elisabeth, Le Périsset : Pose de 26 m² de panneaux solaires photovoltaïques sur le pan « Sud » de la toiture (parcelle RF N°413)
 - ◆ Schwitzguébel Denis, Les Bossons d'Enhaut : Rénovations intérieures de l'appartement des combles (parcelle RF No 358)
 - ◆ De Kostine Noëlle, La Ray : Suppression des avant-toits sur la partie terrasse (parcelle RF No 199, lots Nos 9 et 10).

La Municipalité.